



**JURICA – Société d'Avocats**  
Frédéric DUROT - Alexandra FAURY - Caroline PECHIER - Bénédicte TRONQUET-  
GRAVIL  
14 Rue Robert Doisneau – CS 32411 – 16024 ANGOULÊME CEDEX  
Tél. 05.45.38.47.47– Fax : 05.45.92.25.49

-----

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**  
**EN UN SEUL LOT**

**A la barre du TRIBUNAL JUDICIAIRE D'ANGOULEME**  
**Palais de Justice de ladite ville - Place Francis Louvel**

**MERCREDI 6 OCTOBRE 2021 à 9 h 30**  
**COMMUNE DE L'ISLE D'ESPAGNAC (Charente)**  
**68 rue Jean Mermoz**

**MISE A PRIX : 50.000,00 € (CINQUANTE MILLE EUROS)**

**DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE À VENDRE :**

Maison d'habitation se composant comme suit : Rez-de-chaussée : d'une entrée ouvrant sur un espace salle à manger et un espace salon distincts, d'une cuisine, un couloir de distribution, une salle de bains, une buanderie, d'une chambre, d'un bureau et d'une véranda. A l'étage : petit palier, salle de bains/W.C., 2 chambres, combles, véranda. Garage, dépendance, abri de jardin. Sous-sol : cave.

**SURFACE HABITABLE :** 130 m<sup>2</sup>.

Jardin à l'arrière de la maison et courette à l'avant.

L'immeuble est relié au tout à l'égout.

Il est cadastré section AC 53 pour une contenance de 12a 90ca.

Le bien est occupé par la partie saisie.

**VISITES :** Contacter la SELARL LAMOUREUX - DENIS, huissiers de justice à Angoulême, au 05.45.20.54.20.

La vente est à la requête de LA BNP PARIBAS société anonyme, ayant son siège social à PARIS 9<sup>ème</sup>, 16 boulevard des Italiens immatriculée au RCS PARIS sous le n° B 662 042 449.

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau de la Charente. Le Cahier des Conditions de Vente peut être consulté par toute personne intéressée, soit au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'Angoulême situé au Palais de Justice Place Francis- Louvel, et/ou au cabinet de la Société d'avocats JURICA.

**Un pouvoir écrit et un chèque de banque d'un montant de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000 € sont requis pour pouvoir porter des enchères. Cette somme sera restituée à la personne déclarée non adjudicataire.**

*Pour extrait signé : Caroline PECHIER, avocat*